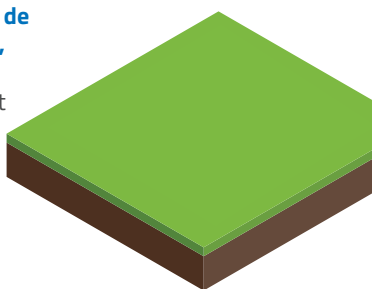


# LE RÔLE DE LA COMMUNE DANS LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS

**Tout commence par la volonté de construire un logement public,** à partir d'un terrain détenu par la commune sur un lotissement communal ou sur une autre propriété de la commune.



**La commune se rapproche alors d'un bailleur social** qui étudie la faisabilité et le bilan financier de l'opération.



**Le bailleur présente alors le "déficit d'opération".** Le logement public représente des coûts d'investissement importants, qui permettront l'accès au logement à des personnes à "ressources modérées".



**La commune intervient donc financièrement pour rendre l'opération possible grâce à 2 leviers activés en fonction du projet :** une subvention d'équilibre ou la cession du terrain à une valeur inférieure au prix marché.



**Le bailleur peut ensuite lancer les travaux puis procéder à la** mise en location de logements publics accessibles et adaptés.

